



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

4881^e séance

Lundi 15 décembre 2003, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Tafrov	(Bulgarie)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Lucas
	Cameroun	M. Tidjani
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	M. Arias
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	Mme d'Achon
	Guinée	M. Sow
	Mexique	Mme Arce de Jeannet
	Pakistan	M. Khalid
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Davis

Ordre du jour

Lettre datée du 31 mars 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1998/287)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre datée du 31 mars 1998 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1998/287)

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Australie, du Japon, de la Nouvelle-Zélande et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Aisi (Papouasie-Nouvelle-Guinée) prend place à la table du Conseil; les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Danilo Türk, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Le Conseil de sécurité entendra aujourd'hui un exposé de M. Danilo Türk, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, à qui je donne la parole.

M. Türk (parle en anglais) : Lors du dernier exposé présenté le 6 août 2003, le Conseil a été

informé de l'achèvement de la phase II de l'élimination des armes à Bougainville.

En conséquence, l'Armée révolutionnaire de Bougainville et la Force de résistance de Bougainville ont placé plus de 1 900 armes dans 16 conteneurs et dans 68 coffres équipés de systèmes à double verrouillage. C'est le commandant en charge et le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville qui détiennent chacun une clef de ces deux serrures en attendant qu'une décision finale soit prise sur le sort de ces armes. L'achèvement de cet important processus a permis au gouvernement national de promulguer l'amendement constitutionnel et la loi organique sur l'édification de la paix à Bougainville. Cela a également accéléré les consultations entre les parties sur l'élaboration d'une constitution bougainvillienne, la délégation de pouvoirs et de fonctions de police au Gouvernement provincial provisoire de Bougainville et les autres dispositions nécessaires avant les élections à tenir pour la mise en place d'un gouvernement autonome de Bougainville. L'achèvement de la phase II a rapproché les parties de la prise de décision sur le sort final des armes recueillies, c'est à dire la phase III de l'élimination des armes.

Nous sommes heureux aujourd'hui de faire rapport sur les progrès enregistrés dans la majorité des domaines susmentionnés et je tiens à informer le Conseil de sécurité des événements récents.

Je vais commencer par le processus constitutionnel. À la suite de critiques virulentes sur les retards imposés par le Ministre de la justice de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, celui-ci a finalement présenté au Gouvernement national ses observations tant attendues sur le deuxième projet de constitution de Bougainville en octobre. Les représentants des deux parties sont actuellement en train d'aplanir leurs divergences en ce qui concerne la compatibilité entre le deuxième projet de constitution de Bougainville et la constitution de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le 5 décembre, le Conseil exécutif national – le Cabinet du Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée – a réaffirmé sa volonté de respecter la lettre et l'esprit de l'Accord de paix de Bougainville et d'appliquer les lois pertinentes. On s'attend à ce que dans un avenir très proche, le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée présente aux dirigeants de Bougainville ses observations sur le deuxième projet de constitution.

Après avoir surmonté les divergences constitutionnelles en suspens, les Bougainvilliens seront en mesure de poursuivre l'élaboration du troisième et définitif projet de constitution. On s'attend à ce que la constitution de Bougainville soit adoptée officiellement en février ou en mars 2004 et approuvée par le Gouvernement national en juillet ou en août 2004. La constitution entrera en vigueur immédiatement après cela. Après l'approbation de la constitution par le Gouvernement, on estime qu'il faudra six mois pour achever les préparatifs des élections.

Je voudrais maintenant passer à la question de l'élimination des armes et faire rapport sur la position commune en ce qui concerne la phase III d'élimination des armes par l'Armée révolutionnaire de Bougainville et la Force de résistance de Bougainville.

Lors de leur réunion entre factions tenue le 30 novembre 2003 à l'île de Nissan, qui fait partie de Bougainville, l'Armée révolutionnaire de Bougainville et la Force de résistance de Bougainville ont adopté une résolution aux termes de laquelle les armes recueillies devraient en fin de compte être détruites. Conformément à cette résolution, on devrait détruire ces armes « dès que les éléments essentiels du processus de paix auront été mis au point ».

Ces composantes ou conditions incluent l'entrée en vigueur de la constitution de Bougainville, le règlement des questions en suspens avec la Force de défense de Me'ekamui et la réconciliation entre la Force de défense de Me'ekamui et, d'autre part, l'Armée révolutionnaire de Bougainville et la Force de résistance de Bougainville qui sont les deux factions armées bougainvilliennes. Le fait que l'Armée révolutionnaire de Bougainville et la Force de résistance de Bougainville sont parvenues à une position commune en matière de destruction des armes est de bon augure pour la prochaine réunion du Comité consultatif pour le processus de paix, qui se tiendra les 16 et 17 décembre 2003. À cette réunion, le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les dirigeants bougainvilliens doivent accepter ou modifier certaines des conditions énoncées par les factions de Bougainville, facilitant ainsi l'adoption d'une décision concernant la phase III sur le sort final des armes.

Conformément à l'Accord de paix, une décision sur le sort final des armes recueillies (qui, comme je l'ai dit, sont au nombre d'environ 1 900) devrait être

prise avant le 21 décembre 2003. Puisque le Gouvernement national préconise leur destruction, on ne s'attend pas à un désaccord sur des questions de fond. En ce qui concerne l'application de la décision finale, le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville a préparé à l'intention des parties une déclaration sur les questions administratives et techniques qui doivent être réglées avant de commencer à les détruire. Ces facteurs devraient avoir des répercussions sur le calendrier et l'application de cette décision.

Néanmoins, malgré la nécessité de conduire des consultations sur cette question entre toutes les parties, il est désormais possible aux individus ou districts qui le souhaitent de commencer à détruire des armes à leur gré. Néanmoins, la destruction de la plus grande partie des armes recueillies n'aura probablement pas lieu avant l'année prochaine. À cet égard, le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville est reconnaissant à ses partenaires régionaux qui ont fait des offres d'appui technique pour faciliter le processus de destruction. La décision de l'Armée révolutionnaire de Bougainville et de la Force de résistance de Bougainville concernant les armes est une première étape importante pour faire de Bougainville une zone exempte d'armes et encourager le type de climat envisagé par l'Accord de paix pour la tenue des élections.

J'aimerais maintenant donner au Conseil quelques informations sur la délégation des pouvoirs de police. L'instauration du climat nécessaire à la tenue des élections est renforcée par l'évolution de la situation en matière de police, ce qui permettra aux Bougainvilliens d'assumer le contrôle juridique des secteurs du droit et de la justice. Le Conseil exécutif national a décidé de déléguer les pouvoirs et les fonctions de police au Gouvernement provincial provisoire de Bougainville. La cérémonie officielle de passation de pouvoirs est prévue les 16 et 17 décembre 2003 à Buka. Des dispositions sont prises dans l'intervalle pour renforcer les capacités juridiques et judiciaires de Bougainville grâce au déploiement de 30 officiers de police bougainvilliens provenant de l'île principale et au recrutement à Bougainville de 50 élèves officiers sur la centaine qui reçoit une formation de police.

Je voudrais maintenant parler brièvement de la zone dite « interdite ». Certains progrès ont été réalisés dans la zone contrôlée par Francis Ona, mais celui-ci

continue de refuser de collecter les armes de la Force de défense Me'ekani. Sa position à cet égard pourrait avoir un effet sur le calendrier et le rythme de la mise en oeuvre par l'Armée révolutionnaire de Bougainville et la Force de résistance de Bougainville de la décision de détruire leurs armes. Les partisans de Francis Ona continuent d'élever des barrages routiers qui empêchent la zone dite « interdite » de bénéficier des services d'État et de l'assistance au développement. Nous pensons que les Bougainvilliens seront en mesure de concilier leurs divergences en la matière. Ce processus demandera quelque temps. Dans l'intervalle, l'Organisation des Nations Unies doit être disposée à fournir ses bons offices s'agissant des initiatives prises en la matière.

Je voudrais maintenant évoquer brièvement les questions en attente dans le processus de paix. La décision attendue sur le sort final des armes recueillies dans le cadre de la phase III devrait justifier l'achèvement du mandat actuel du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville, qui expire le 31 décembre 2003. Cela serait également conforme à la décision prise l'année dernière par le Conseil de sécurité à ce sujet.

Le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville est bien conscient de la date arrêtée par le Conseil pour sa fermeture et son retrait. Pourtant, d'ici au 31 décembre 2003, le processus de paix ne sera pas parvenu à sa conclusion logique, qui est la mise en place d'un gouvernement autonome. Aussi partageons-nous les vues du Gouvernement papouan-néo-guinéen, exprimées dans la lettre en date du 11 décembre 2003 adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères, M. Rabbie Namaliu, et des parties bougainvilliennes en général, selon lesquelles la présence politique de l'ONU à Bougainville reste nécessaire. Toutefois, nous comprenons la position du Conseil, à savoir que le mandat de l'ONU à Bougainville ne doit pas durer indéfiniment et devrait reposer sur des critères spécifiques.

Nous savons gré au Conseil d'avoir appuyé, par le passé, les recommandations du Secrétaire général de proroger le mandat du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville sans modification notable en termes d'effectifs ou de budget. Cette fois-ci, nous pensons que la maturité du processus de paix et l'étendue limitée des tâches à accomplir justifieraient une réduction de la taille du Bureau des Nations Unies à Bougainville. Nous sommes fermement convaincus

que cela enverrait certainement un signal fort d'encouragement aux parties et aiderait les Bougainvilliens à prendre davantage en main la gestion de leurs affaires.

Compte tenu du retrait, à la fin de l'année, de l'Équipe de transition de Bougainville, dont le personnel est originaire d'Australie, de Nouvelle-Zélande, des Fidji et de Vanuatu, le maintien d'une présence politique de l'ONU permettrait de nouer des liens de confiance entre les parties au processus de paix et, partant, d'étayer les efforts massifs que l'Organisation et la communauté internationale ont investis dans le processus. Ainsi, le Gouvernement autonome, qui sera mis en place, aurait de bonnes chances de voir le jour dans un environnement raisonnablement propice à la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur l'île.

Pour toutes ces raisons, nous proposons de créer une nouvelle mission. De l'avis du Secrétariat, il conviendrait de mettre sur pied une mission d'observation des Nations Unies à Bougainville qui prendrait la relève du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville et serait chargée des tâches suivantes : premièrement, présider le Comité consultatif pour le processus de paix; deuxièmement, établir des rapports sur la sécurité et la destruction des armes collectées; troisièmement, surveiller le processus constitutionnel conduisant à l'adoption de la constitution de Bougainville; quatrièmement, vérifier et certifier le respect du plan d'élimination des armes par les parties, condition préalable à la tenue d'élections; et cinquièmement, offrir ses bons offices si nécessaire ou à la demande des parties.

Puisque cette mission d'observation aurait un rôle plus limité dans le processus de paix en cours, nous suggérons de réduire de 50 % le personnel des services organiques du Bureau politique. À l'heure actuelle, le Bureau politique comprend un chef de mission, deux conseillers politiques, un conseiller militaire et deux auxiliaires. La mission de taille plus réduite, proposée en remplacement du Bureau politique, compterait un chef de mission, un conseiller politique et deux auxiliaires. Ces modifications de l'organigramme et du mandat devraient permettre des économies substantielles.

En outre, la mission continuerait de travailler en étroite coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres

organes de l'ONU sur des points concrets de la consolidation de la paix à Bougainville. Elle devrait toutefois conserver un caractère indépendant, dans la mesure où son mandat serait clairement de nature politique. Le Département des affaires politiques a d'ores et déjà entamé des consultations avec le bureau du PNUD à Port Moresby au sujet d'un partage des bureaux à Buka et Arawa. Si ces démarches aboutissaient, les coûts d'exploitation du nouveau bureau s'en trouveraient amoindris. Par ailleurs, le PNUD planche sur la deuxième phase de son programme de relèvement pour Bougainville, qui porterait notamment sur l'aide à l'agriculture et le renforcement des capacités.

Pour terminer, je forme le vœu que le Conseil appuiera les recommandations du Secrétaire général concernant la création d'une mission d'observation des Nations Unies à Bougainville pour une période de six mois, à compter du 1er janvier 2004. Si les recommandations du Secrétaire général sont approuvées, le Secrétariat continuera de rendre compte de la question devant le Conseil pendant le premier semestre de l'année prochaine.

Le Président : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir organisé la présente séance sur la situation à Bougainville. Nous remercions également le Sous-Secrétaire général Danilo Türk de son exposé sur l'évolution récente de la situation sur l'île. Nous sommes d'accord avec son analyse et ses conclusions.

Nous ne pouvons que nous féliciter des avancées du processus de paix, de l'achèvement de la phase II du plan d'élimination des armes, de la promulgation d'une législation par le Gouvernement et de la coopération accrue entre les autorités de Papouasie-Nouvelle-Guinée et les dirigeants de Bougainville. L'esprit d'engagement et de confiance qui règne entre les parties leur a permis de poursuivre les consultations depuis la signature, en février, d'un protocole d'accord portant création d'un mécanisme de consultations sur tous les aspects de l'octroi de l'autonomie à Bougainville.

Nous jugeons très encourageants les récents événements, c'est-à-dire, la conclusion d'accords entre l'organe mixte de supervision intérimaire sur les questions encore non réglées de l'accord de paix de

Bougainville. Nous sommes conscients de l'importance de rédiger une constitution pour un gouvernement autonome de Bougainville sous l'égide de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et en tenant compte d'autres priorités définies par le Gouvernement en vue de consolider les acquis obtenus jusqu'à présent à Bougainville.

L'achèvement du processus d'élimination des armes, l'instauration de la sécurité et le maintien de l'ordre public dans le respect de l'état de droit, la délégation des pouvoirs et des compétences aux autorités de Bougainville, l'installation d'une autorité politique et civile comme fondement de la paix, tels sont, à notre avis, certains des éléments indispensables à l'application de l'accord de paix de Bougainville. Le fait que les parties se soient engagées à appliquer pleinement les dispositions de l'accord et qu'elles reconnaissent que c'est aux hommes et aux femmes de Bougainville et de Papouasie-Nouvelle-Guinée qu'il appartient de réaliser la paix donne lieu d'espérer une solution pacifique durable à la question de Bougainville.

Ma délégation juge très positif le travail du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville, qui a apporté un appui constant au processus de paix. En participant à l'Équipe de transition de Bougainville, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Fidji et Vanuatu ont eux aussi contribué dans une large mesure à stabiliser la situation. Aussi saluons-nous les efforts déployés par les entités concernées de l'ONU et par la communauté internationale des donateurs pour restaurer et consolider la paix à Bougainville.

Pour terminer, nous voudrions mettre en relief la façon dont le pays perçoit le rôle du Bureau politique durant la période de transition qui conduira à la tenue d'élections menant à la formation du gouvernement autonome de l'île. Ma délégation approuve la recommandation du Secrétaire général de créer une mission d'observation des Nations Unies à Bougainville, qui aurait une mission d'assistance et de médiation jusqu'à l'achèvement du processus de paix et la mise en place d'un gouvernement autonome à Bougainville.

M. Negroponte (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie le Sous-Secrétaire général Türk de son exposé opportun sur l'état d'avancement du processus politique et l'activité du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville.

De plus, nous sommes heureux de pouvoir entendre les vœux des États voisins qui jouent un rôle exceptionnel dans la stabilisation de Bougainville. Nous approuvons la recommandation de passer le relais à une mission d'observation intérimaire qui faciliterait la réalisation du processus constitutionnel et achèverait la destruction des armes.

La mission politique des Nations Unies à Bougainville a été fructueuse. Une mission d'observation intérimaire assurera la transition nécessaire pour renforcer la confiance et la sécurité et encourager le développement économique. Nous apprécions les efforts déployés par les partenaires régionaux en vue de contribuer au processus de stabilisation, et nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Noel Sinclair, de ses efforts pour faciliter le processus constitutionnel. Nous attendons avec intérêt la fin des résultats de la réunion du Comité consultatif pour le processus de paix, et nous espérons que les parties pourront concilier leurs différentes positions.

M. Pleuger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Sous-Secrétaire général, M. Danilo Türk, de son rapport très complet et très détaillé. Je voudrais également féliciter le personnel du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville et son chef, M. Noel Sinclair, du travail remarquable qu'ils ont accompli.

Je voudrais également féliciter les peuples de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de Bougainville des progrès réalisés jusqu'à présent. Les parties doivent maintenant être conscientes qu'elles sont pleinement responsables du processus et qu'elles doivent donc redoubler d'efforts en vue d'appliquer les dispositions de l'Accord de paix.

À notre avis, le processus de paix en est maintenant à un tournant décisif. Le mandat du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville et celui de son chef, l'Ambassadeur Sinclair, s'achèvent à la fin de l'année. Le départ du Bureau politique est, à notre avis, la prochaine étape logique vers l'autonomie de Bougainville. Il est temps que les peuples de Bougainville et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée intensifient leur maîtrise du processus et se concentrent davantage sur le renforcement des capacités après le conflit que sur la consolidation de la paix, en vue d'assurer la primauté du droit et le développement économique et social.

Il est donc essentiel que l'on mène à bien sans tarder l'exécution des tâches restantes du processus de consolidation de la paix, notamment le processus constitutionnel menant à l'élection d'un gouvernement autonome de Bougainville et la destruction de toutes les armes collectées. À cet égard, nous nous félicitons chaleureusement de ce que les anciens combattants aient donné l'accord de principe pour la destruction de leurs armes. Nous souhaitons ardemment que la teneur de cet accord soit confirmée cette semaine à la réunion du Comité consultatif pour le processus de paix. À notre avis, les armes doivent être détruites sur-le-champ, sans autre condition.

Comme le Gouvernement papouan-néo-guinéen l'a dit dans sa récente lettre au Secrétaire général, le processus a progressé plus lentement que prévu au cours de ce dernier semestre. Par conséquent, les tâches qui devaient être réalisées par le Bureau politique ne l'ont pas encore été. Cela ne nécessite pas à notre avis la prorogation du mandat sous sa forme actuelle pour un an de plus. Nous nous féliciterions plutôt de la présence de personnels des Nations Unies pour une période plus brève et en nombre plus réduit. C'est pourquoi nous appuyons entièrement le compromis recommandé par le Sous-Secrétaire général, M. Türk.

Nous avons le sentiment que le processus de paix est maintenant largement autonome. Une mission d'observation intérimaire, composée d'effectifs réduits des Nations Unies, est susceptible de répondre aux demandes restantes. Les parties au processus de paix doivent comprendre qu'elles doivent avancer rapidement et achever le processus de paix dans les six mois à venir. Les élections doivent suivre le plus rapidement possible.

Pour terminer, je voudrais féliciter les institutions spécialisées de l'ONU et les donateurs internationaux de leur appui et souligner le rôle important qu'ils jouent pour le retour à la normalité dans la région et pour y instaurer une paix durable. Je voudrais réaffirmer, dans ce contexte, que l'Allemagne continuera à apporter une contribution à la mise en place d'une société civile effective à Bougainville dans le cadre de l'Union européenne.

Mme d'Achon (France) : Je voudrais à mon tour remercier M. Danilo Türk pour son exposé très complet. La France salue l'action du Représentant spécial du Secrétaire général à Bougainville,

l'Ambassadeur Noel Sinclair. Elle remercie également les pays contributeurs de l'Équipe de transition de Bougainville.

En dépit des progrès réalisés au cours des derniers mois, mon pays reste préoccupé par les retards dans l'élimination des armes, dans l'entérinement de la phase III du processus de paix et dans la fixation d'une date pour les élections. Ainsi que le Conseil de sécurité l'a rappelé en août, le mandat du Bureau politique à Bougainville devait se terminer à la fin de cette année. Toutefois, la France est prête à soutenir une dernière – j'insiste sur ce mot « dernière » – reconduction du mandat du Bureau politique des Nations Unies en 2004, comme l'a demandé la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Toutefois, il nous paraît que le Bureau ne peut être prolongé à l'identique car ce serait rendre un mauvais service aux populations concernées et risquer de cautionner ceux qui ont causé des retards inutiles et dangereux pour le règlement politique.

La présence des Nations Unies devrait donc être limitée aux six premiers mois de 2004, comme le propose le Secrétariat. Elle devrait aussi se limiter à un nombre réduit d'observateurs, et deux personnes au maximum nous paraissent effectivement un chiffre raisonnable. De plus, c'est le format et la durée qui nous paraissent suffisants pour faciliter l'achèvement du processus de règlement. Comme cela a déjà été rappelé, ce processus comprend l'élimination des armes collectées, la tenue d'une assemblée constituante, l'adoption d'une constitution, la préparation des élections et la mise en place d'un gouvernement autonome. Dans tous ces domaines, cependant, l'avenir est entre les mains des Bougainvilliens eux-mêmes, et il appartient à ces derniers de prendre les mesures nécessaires dans les meilleurs délais pour normaliser la situation politique.

Enfin, cette reconduction ultime du mandat du Bureau des Nations Unies devrait être assortie d'une claire stratégie de sortie, comme l'a dit l'Ambassadeur d'Allemagne. Une fois le mandat achevé, c'est sans doute le Programme des Nations Unies pour le développement qui pourra apporter la meilleure contribution à la consolidation de la normalisation, et notamment à l'amélioration du fonctionnement de l'administration politique dans l'île.

Mme Arce de Jeannet (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je souhaite tout d'abord remercier le Sous-

Secrétaire général aux affaires politiques, M. Danilo Türk, de l'exposé qu'il vient de nous faire.

Le Mexique estime que l'aboutissement du désarmement et l'adoption d'une constitution sont essentiels pour consolider la paix et jeter les bases du développement et de la croissance économique de Bougainville, particulièrement en ce moment où la présence internationale se réduit et où la population de l'île se prépare à assumer son propre destin. Les bailleurs de fonds ont un rôle essentiel à jouer dans cet effort pour appuyer l'instauration de conditions économiques et sociales durables, qui permettront de canaliser des ressources vers des projets relatifs aux infrastructures, à l'éducation, aux soins de santé et au développement, renforçant ainsi la transition pacifique vers un avenir politique stable pour l'île.

J'aimerais saisir cette occasion pour remercier une fois encore l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Fidji et Vanuatu de leur travail et de leur appui à travers le Groupe de surveillance de la paix, et ensuite à travers l'Équipe de transition de Bougainville, qui a pratiquement terminé ses travaux.

Nous avons pris note avec satisfaction des mesures adoptées par le Gouvernement papouan-néo-guinéen ainsi que la délégation de pouvoirs au Conseil exécutif provincial intérimaire de Bougainville, notamment le contrôle du commandement de police de Bougainville. Nous saluons également la collaboration de certains anciens combattants dans le domaine de la sécurité, notamment à Buka et à Arawa. Bien que la situation en matière de sécurité soit restée stable, il faut renforcer les programmes de désarmement, de réinsertion et de relèvement des anciens combattants, ainsi que les aspects structurels du développement économique et social de Bougainville, pour éviter que ne reprenne le conflit. Nous demandons au Gouvernement papouan-néo-guinéen et aux autorités de Bougainville de nous tenir informés des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de ces programmes, notamment en ce qui concerne la décision finale qui sera prise sur le sort réservé aux armes collectées pendant la phase II du programme d'élimination des armes.

Nous avons également pris acte des progrès réalisés dans l'élaboration d'un projet de constitution pour Bougainville, dont la troisième révision est en préparation. Comme je l'ai déjà indiqué, le Mexique estime que l'achèvement du désarmement et l'adoption

de la constitution sont des éléments fondamentaux dans le renforcement de la paix et la mise en place de fondements pour le développement et la croissance économique de Bougainville. À cet égard, l'appui des Nations Unies est nécessaire, en particulier en ce qui concerne la tenue d'élections et la mise en place d'un gouvernement autonome ainsi que le renforcement de ses institutions.

Mon gouvernement a reçu la note concernant la demande du Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée faite au Secrétaire général sur la prorogation du mandat du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville jusqu'à ce que des élections aient lieu sur la création d'un gouvernement autonome à Bougainville. Nous avons également pris note de la proposition du Secrétaire général de créer une mission d'observation des Nations Unies à Bougainville, avec un mandat de six mois commençant le 1er janvier 2004. Le Mexique étudiera la proposition du Secrétaire général, en gardant à l'esprit les incidences financières d'une décision sur les États Membres et la meilleure façon pour les Nations Unies de continuer à soutenir le renforcement du processus politique à Bougainville. La délégation du Mexique adoptera une attitude positive en rapport avec l'examen du projet de résolution qui sera présenté à cet effet.

Enfin, le Mexique voudrait exprimer sa gratitude pour le travail de l'Ambassadeur Noel Sinclair et du personnel du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville. Leur dévouement a conduit à des progrès sur la voie d'une solution durable au conflit à Bougainville.

M. Atieh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous voudrions remercier M. Daniel Türk, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, pour son exposé complet sur les derniers développements à Bougainville.

L'Accord de paix de Bougainville vise à consolider les fondements d'une société vivant en paix et le rétablissement de l'autorité civile sous forme d'un gouvernement indépendant, démocratiquement élu. À cet égard, nous voudrions souligner les points suivants concernant le processus de paix.

Premièrement, le programme de collecte et d'élimination des armes doit se poursuivre, en particulier vu les progrès déjà réalisés et le succès obtenu durant la phase II. Deuxièmement, les anciens combattants doivent être réintégrés dans la société et

des dispositions prises à leur égard, faute de quoi, l'on ne pourra pas assurer la sécurité. Troisièmement, il est nécessaire de régler toutes les questions en suspens et d'intégrer toutes les factions et forces qui restent en dehors du processus de paix. Quatrièmement, la nouvelle constitution est vitale pour l'application de l'Accord de paix, et nous pensons que la deuxième version est extrêmement importante. Cinquièmement, il est nécessaire de pouvoir compter sur un appui régional au processus de paix, en particulier aux efforts de l'équipe de transition à Bougainville.

Nous voudrions exprimer notre gratitude pour les efforts du Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée visant à assurer la paix et la stabilité à Bougainville, et son appui à toutes les mesures conduisant à la mise en place, à terme, d'un gouvernement autonome.

Pour terminer, ma délégation appuie la recommandation du Secrétaire général de créer une mission d'observation intérimaire des Nations Unies à Bougainville pour une période de six mois, à partir de 2004. Elle devrait contribuer à aider le processus politique du Gouvernement de Bougainville en vue de réaliser la paix souhaitée.

M. Sow (Guinée) : Monsieur le Président, je voudrais joindre ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé pour vous remercier d'avoir organisé la présente séance publique qui témoigne, s'il en était besoin, de l'intérêt que notre Conseil attache à la question de Bougainville. Permettez-moi aussi de remercier M. Danilo Türk, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, pour l'exposé fort utile qu'il vient de faire sur les derniers développements intervenus dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix de Bougainville.

Ma délégation se félicite des progrès accomplis dans le cadre de l'application du plan d'élimination des armes en dépit des retards enregistrés sur l'échéancier initialement prévu, notamment en ce qui concerne la destruction des armes collectées. Elle salue également le transfert des fonctions de police de l'autorité centrale au Conseil exécutif provincial provisoire de Bougainville, qui marque un premier pas dans la voie de l'autonomie de la province. Il nous plaît tout particulièrement de relever que ces progrès ont été rendus possibles grâce, non seulement à la bonne volonté manifestée par les parties, mais aussi à

l'important rôle joué par le Bureau politique des Nations Unies.

Pour autant, il nous paraît judicieux de mettre l'accent sur l'importance capitale que revêt l'achèvement du plan d'élimination des armes, à travers la mise en oeuvre de la troisième phase portant sur leur destruction, qui constitue – est-il besoin de le rappeler? – la condition *sine qua non* pour la tenue d'un référendum devant conduire à terme à l'autonomie de l'île. À cet égard, nous exhortons toutes les parties à redoubler d'efforts en vue de la matérialisation de l'Accord de paix de Bougainville. Nous pensons en particulier aux anciens combattants, dont la réintégration doit constituer une priorité, pour parvenir à un règlement définitif et durable du différend.

Dans le même ordre d'idées, nous demeurons convaincus que le relèvement économique de l'île est susceptible de jouer un rôle crucial dans la consolidation de la paix. C'est la raison pour laquelle nous réitérons notre appel à la communauté des donateurs en vue d'une mobilisation accrue en faveur du développement économique et social de Bougainville.

Pour terminer, ma délégation, qui est favorable au principe d'une prorogation du mandat du Bureau politique des Nations Unies, comme le demande la Papouasie-Nouvelle-Guinée, fonde l'espoir que les efforts louables déployés par les parties puissent se traduire par la finalisation rapide du processus de paix en cours. Nous souscrivons à cet égard à la proposition introduite par M. Danilo Türk, que ma délégation félicite et encourage.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la présentation du rapport du Secrétaire général et saluons le travail effectué par l'Ambassadeur Noel Sinclair, chef du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville, et son équipe. Je voudrais aussi exprimer ma gratitude à M. Danilo Türk.

L'achèvement de la phase II du processus de désarmement a permis de réaliser des progrès sur la voie de l'autonomie pour Bougainville. Nous espérons que le Comité consultatif pour le processus de paix, qui se réunit cette semaine, déterminera les modalités de destruction des armes qui ont été rendues, conformément au récent accord entre les parties, accord dont nous nous félicitons.

Les amendements constitutionnels et la Loi organique sur la consolidation de la paix à Bougainville constituent une étape importante et préparent le terrain à la tenue d'élections en vue d'un gouvernement autonome, conformément aux arrangements sur l'autonomie. Nous espérons que la Commission constitutionnelle de Bougainville achèvera bientôt ses travaux afin que l'Assemblée constituante puisse être convoquée rapidement. La coopération active des pays de la région mérite toute notre estime et constitue un modèle à suivre. Nous reconnaissons aussi l'engagement continu que le Gouvernement national a montré à l'égard de l'Accord de paix, ainsi que la détermination du peuple de Bougainville d'établir ses institutions et de prendre en main son destin.

L'Espagne estime qu'il convient de prolonger le mandat du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville jusqu'à l'année prochaine pour qu'il continue de prêter son aide pour régler les questions toujours en suspens conformément à l'Accord de paix. À mesure que le processus politique progresse, il faut placer l'accent sur la réadaptation et la réinsertion des anciens combattants et sur le relèvement de l'infrastructure et des services communautaires. Le Programme des Nations Unies pour le développement va jouer ici un rôle essentiel.

Pour terminer, nous avons la certitude que la paix et la stabilité seront consolidées à Bougainville de manière que le processus de paix aboutisse avec succès.

M. Khalid (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord remercier M. Danilo Türk de son rapport détaillé. Le Pakistan se félicite du rôle d'intermédiaire que le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville a joué ces dernières années. Nous félicitons également toutes les parties pour leurs efforts qui ont visé à mettre en oeuvre une solution pacifique au conflit sur ce territoire. Nous sommes particulièrement sensibles aux décisions courageuses du Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et à son engagement résolu envers la paix. Cela a contribué de manière décisive au succès du processus de paix.

Nous nous félicitons de constater que le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville a largement été en mesure de finir les tâches qui lui ont été assignées. Cela a facilité le processus constitutionnel,

ouvrant la voie aux élections pour un gouvernement autonome à Bougainville en 2004. Celles-ci, à leur tour, mèneront finalement à la tenue d'un référendum au cours duquel le peuple de Bougainville pourra exercer son droit à l'autodétermination conformément aux dispositions des Accords de Lincoln et d'Arawa. Le Pakistan appuie fermement les parties dans la voie qu'elles ont courageusement acceptée de prendre. La paix est la seule solution et ce processus, aussi douloureux soit-il, n'en demeure pas moins le meilleur garant.

Cependant, pour maintenir la paix, il est essentiel de promouvoir et de maintenir un développement socioéconomique. Les deux sont indivisibles. Par conséquent, nous exhortons la communauté des donateurs à contribuer généreusement, non seulement au financement du processus de paix, mais encore à la promotion du développement socioéconomique à long terme dans une région qui en a tant besoin.

Le Pakistan a toujours été contraire au retrait prématuré de l'engagement de l'Organisation des Nations Unies dans n'importe quel processus de paix. Nous croyons comprendre que le mandat du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville, qui a joué un rôle essentiel dans la consolidation de la paix ainsi que de la confiance à Bougainville, expirera à la fin de ce mois. Il reste cependant beaucoup d'activités de suivi à mener pour appuyer le processus de paix : cela inclut, entre autres choses, des tâches relatives à la destruction des armes, la facilitation des contacts entre les parties et les préparatifs pour les élections de l'année prochaine. Par conséquent, nous espérons que l'engagement politique de l'Organisation des Nations Unies à Bougainville ne se terminera pas avec l'expiration du mandat du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville. Nous appuyons l'éventuelle mise en place de mesures intérimaires qui permettront à l'Organisation des Nations Unies de continuer son travail là-bas et de garder le cap s'agissant de faciliter la pleine mise en oeuvre du processus de paix.

M. Tidjani (Cameroun) : Je voudrais à mon tour remercier le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Danilo Türk, pour son exposé qui nous a fourni des informations détaillées, très utiles pour la compréhension des activités du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville depuis le 6 août dernier. Ma délégation se félicite des progrès qui ont été réalisés dans le processus de paix, notamment dans l'élaboration d'une constitution qui consacra la

primauté du droit et de la justice, ainsi que dans l'élimination des armes stockées ou encore détenues par des individus.

S'agissant justement de la destruction des armes, il s'agit d'un processus qui, de l'avis de ma délégation, doit se dérouler le plus tôt possible et sans conditions. Il s'agit là d'un acte qui assurément renforcera la confiance entre les parties et permettra d'accélérer le processus de règlement et, par ailleurs, de restaurer la stabilité et les conditions d'un développement durable profitable à tous.

À ce stade, il va de soi que la réussite d'un tel processus dépend essentiellement de la volonté et de l'engagement des parties. Plus que jamais, ces parties ont besoin de l'appui de la communauté internationale, et notamment de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi ma délégation souscrit à la recommandation du Secrétaire général pour une prorogation de six mois du mandat du Bureau politique des Nations Unies – une présence politique qui aidera les parties à mener à terme, dans les conditions les meilleures, l'achèvement du processus en cours.

Comme de nombreuses délégations qui m'ont précédé, je voudrais dire que le mandat de ce Bureau doit connaître une certaine réévaluation selon les indications que nous a données tout à l'heure M. Danilo Türk. Je voudrais, par ailleurs, encourager les donateurs à poursuivre leur assistance multiforme à la consolidation de la paix à Bougainville, et féliciter les pays de la région pour leur contribution en ce sens.

Pour terminer, je voudrais remercier le chef du Bureau politique des Nations Unies, M. Noel Sinclair, ainsi que tout le personnel des Nations Unies à Bougainville pour la qualité du travail qu'ils fournissent.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Sous-Secrétaire général, M. Türk, pour son exposé détaillé sur les faits les plus récents intervenus dans le processus de paix à Bougainville. Depuis la signature de l'Accord de paix de Bougainville, le processus de paix à Bougainville se déroule sans heurts. Récemment, les différentes parties à l'Accord de paix ont abouti à un accord préliminaire sur le sort final des armes rassemblées. Les consultations sur le projet de constitution sont bien avancées. Le nouveau Gouvernement de Bougainville a également délégué son contrôle des forces de police à Bougainville aux autorités locales de Bougainville.

Tous ces faits récents positifs sont fort encourageants. La Chine est sensible à la bonne volonté politique démontrée par le nouveau Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée, ainsi qu'à celle des parties au processus de paix à Bougainville. Nous espérons que les parties concernées continueront leurs efforts vers la mise en oeuvre globale de l'Accord de paix et vers l'établissement d'une paix durable dans la stabilité à Bougainville, le plus rapidement possible.

L'Organisation des Nations Unies a toujours suivi de près et appuyé le processus de paix à Bougainville et y a joué un rôle unique. L'Ambassadeur Sinclair, tout comme le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville, ont fait un excellent travail et ont gagné la confiance et le respect des parties au processus de paix de Bougainville. Nous souhaitons rendre hommage à ces efforts. À présent, l'élimination des armes et la rédaction de la constitution sont entrées dans une étape critique, et les diverses conditions préalables à l'élection d'un gouvernement autonome sont pour l'essentiel en place.

Nous comprenons le désir du nouveau Gouvernement papouan-néo-guinéen de voir le Bureau politique continuer à prendre part au processus de paix à Bougainville. Nous estimons que, dans la situation actuelle, l'ONU doit maintenir une présence adéquate à Bougainville, car elle est très importante pour le succès du processus de paix à Bougainville. La paix et le développement vont de pair à Bougainville.

Tout en encourageant le processus politique à Bougainville, nous lançons un appel aux diverses institutions des Nations Unies et aux pays donateurs pour qu'ils accordent toute l'attention et tout l'appui nécessaires à la reconstruction après le conflit et pour qu'ils aident les autorités locales de Bougainville à renforcer leurs capacités en matière de reconstruction après le conflit et les anciens combattants à commencer une vie nouvelle dès que possible.

M. Andereya Latorre (Chili) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour la façon dont vous dirigez nos travaux ce mois-ci. Je voudrais souligner en particulier l'organisation de la présente séance publique sur la situation à Bougainville, vu qu'il est très important de connaître les vues des pays de la région qui ont manifesté leur adhésion au processus de paix et leur coopération dans ce processus. Je voudrais

également remercier le Sous-Secrétaire général, M. Danilo Türk, de son exposé sur l'évolution récente de la situation.

Nous appuyons la position commune des parties concernant la destruction des armes et des munitions, conformément à la phase III du plan d'élimination des armes. Toutefois, nous estimons que cela nécessite un certain nombre de conditions qui ne sont pas faciles à réunir, notamment l'entrée en vigueur de la Constitution, le règlement des questions en suspens, telles que la Force de défense Me'ekamu (MDF) et la réconciliation des différentes factions. C'est la raison pour laquelle nous attendons avec un grand intérêt la rencontre prochaine entre ces groupes de Bougainville et le Gouvernement papouan-néo-guinéen. Nous espérons qu'ils parviendront à conclure les accords nécessaires dans le cadre du processus de paix.

Nous reconnaissons les nombreuses difficultés que Bougainville doit surmonter, notamment celles relatives à l'importante tâche d'élaborer le projet de constitution et, plus particulièrement, à la préparation des élections. Dans ce contexte, nous reconnaissons le rôle central que joue le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville dans le règlement des différends et en tant que médiateur pour aplanir les divergences ou pour apporter des changements concernant la tenue des élections.

Il est, par ailleurs, nécessaire de contribuer à jeter les bases de la mise en place du gouvernement autonome de Bougainville, qui exige, entre autres, la réforme et le renforcement du secteur public, la mobilisation des ressources, la reconstruction des infrastructures, la réconciliation et la réinsertion des anciens combattants. Nous voudrions souligner également que, pour que la paix soit durable, il faut mettre en place une administration efficace et des conditions économiques viables. Par conséquent, les institutions compétentes des Nations Unies doivent aussi coordonner étroitement leurs efforts avec la communauté internationale des donateurs afin d'instaurer et de consolider la paix à Bougainville. Nous apprécions les activités déjà entamées par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

À la suite du retrait imminent du personnel civil australien, fidjien, néo-zélandais et vanuatuan, qui constitue l'Équipe de transition de Bougainville, la présence du Bureau politique des Nations Unies restera

essentielle. Nous appuyons donc la prorogation du mandat du Bureau politique au moins jusqu'à la tenue des élections et jusqu'à ce que des progrès importants soient enregistrés dans l'exécution des autres tâches en suspens. De même, nous appuyons la création d'une mission d'observation des Nations Unies qui contribuera à l'achèvement du processus de paix et prendra la relève du Bureau politique quand son mandat se terminera à la fin de cette année.

Nous nous félicitons de la coopération croissante entre les autorités papouan-néo-guinéennes et les dirigeants de Bougainville. Nous espérons que cet esprit d'engagement et de confiance mutuels se renforcera.

Enfin, nous exprimons notre reconnaissance à l'Ambassadeur Sinclair et à son équipe pour le travail précieux qu'ils accomplissent à Bougainville. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, nous savons que leurs efforts ont contribué à la recherche de la paix, de la sécurité et de la stabilité à Bougainville.

M. Konuzin (Fédération de Russie) (*parle en russe*): La délégation russe prend note des progrès enregistrés dans le règlement de la situation à Bougainville et appuie les efforts déployés dans l'application de l'Accord de paix de Bougainville. Nous nous félicitons de l'attachement du Gouvernement papouan-néo-guinéen et des communautés bougainvilliennes au règlement politique.

Nous notons avec satisfaction que le processus de paix est entré dans la phase constitutionnelle, par suite de l'aboutissement de la phase II du plan d'élimination des armes. Nous nous félicitons de la décision de principe des parties bougainvilliennes de détruire les armes collectées et nous appelons à la mise en oeuvre rapide de cette décision.

Nous nous félicitons des activités menées par les autorités papouan-néo-guinéennes pour exécuter les tâches énoncées dans l'Accord de paix, notamment les efforts déployés, de concert avec la Commission constitutionnelle de Bougainville, pour faire avancer le processus constitutionnel à Bougainville. Un élément important est l'inclusion dans la constitution papouan-néo-guinéenne d'une nouvelle section, la section 14, sur la consolidation de la paix à Bougainville sur la base de l'Accord de paix de Bougainville.

Nous nous félicitons des mesures prises pour renforcer la police locale notamment en lui déléguant des pouvoirs et des fonctions importantes.

Nous demandons instamment à tous ceux qui ont refusé de s'associer au processus de paix à Bougainville de le faire. Nous rendons hommage au travail qu'a réalisé le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville sous la direction de M. Sinclair en vue de faciliter le règlement de paix. Nous notons l'utilité des efforts régionaux, notamment ceux entrepris par le groupe établi par l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Fidji et Vanuatu pour la transition de Bougainville, qui contribue efficacement à faire avancer le processus de paix.

Cependant, malgré les mesures positives que nous avons constatées dans le règlement de la situation à Bougainville, de nombreuses tâches restent à accomplir pour faire avancer le processus de paix. L'appui continu de la communauté internationale sera nécessaire pour les exécuter. À cet égard, la délégation russe est favorable à la prolongation d'une présence des Nations Unies à Bougainville et est prête à prendre part, au Conseil de sécurité, à des débats constructifs sur les modalités concrètes réglementant les efforts futurs de l'ONU en faveur du processus de paix. Nous estimons également qu'il importe de poursuivre et d'intensifier, avec l'appui des organisations régionales, l'aide que le Programme des Nations Unies pour le développement et les autres institutions des Nations Unies accordent aux processus de relèvement et de consolidation de la paix après le conflit à Bougainville.

Mme Davis (Royaume-Uni) (*parle en anglais*): Nous voudrions également remercier le Sous-Secrétaire général Türk de son exposé de ce matin. Nous nous associons aux autres orateurs pour exprimer notre reconnaissance au Bureau politique et à son directeur Noel Sinclair pour le travail qu'ils ont réalisé. Nous reconnaissons également le rôle précieux que jouent les États voisins à Bougainville.

Nous convenons avec le Sous-Secrétaire général Türk et les autres orateurs qu'il reste encore beaucoup à faire pour faire avancer le processus de paix, notamment dans les domaines de l'élimination des armes, du suivi et du renforcement de la confiance dans les nouvelles dispositions constitutionnelles et pour faciliter la marche vers les élections. Nous espérons qu'au cours de la période à venir, toutes les parties au processus de paix à Bougainville manifesteront un

sentiment d'urgence plus aigu pour progresser dans ces domaines. Nous appuyons la création d'une mission de suivi des Nations Unies de petite taille, ayant un mandat bien circonscrit et à durée limitée dans le sens esquissé par le Sous-Secrétaire général Türk ce matin.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Représentant permanent de la Bulgarie.

Je remercie Danilo Türk de son exposé sur la mise en oeuvre de l'Accord de paix de Bougainville et sur l'évolution du processus de paix. La Bulgarie apprécie hautement la détermination des dirigeants politiques de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ainsi que la contribution inestimable des pays de la région, notamment les pays participant à l'Équipe de transition de Bougainville – l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Fidji et Vanuatu – visant à mettre en oeuvre l'accord de cessez-le-feu et assurer la stabilité politique du pays.

Ma délégation tient à exprimer sa gratitude pour le rôle important et les efforts du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville et de son chef, l'Ambassadeur Noel Sinclair, en vue d'assurer le succès de la mise en oeuvre de l'accord de paix.

La Bulgarie salue les accords conclus au cours de la quinzième rencontre qui s'est tenue récemment à Adélaïde (Australie) entre les ministres des affaires étrangères de l'Australie et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Mon pays soutient les efforts des États impliqués dans le processus de paix, ainsi que l'achèvement de la phase III du plan d'élimination des armes. À notre avis, la décision sur le sort des armes déjà collectées devrait être acceptable pour tous les participants dans le processus de paix et devrait répondre d'une manière adéquate aux problèmes et défis liés à la sécurité.

Ma délégation estime également que les efforts en vue de consolider la paix doivent se poursuivre sans que personne ne fasse des obstacles. En même temps, afin d'assurer une réconciliation globale, il convient que l'on préserve la possibilité d'associer Francis Ona et son groupe au processus de paix.

Ma délégation salue les pas concrets du Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en application de l'Accord de paix, y compris les amendements à la Constitution du pays et la nouvelle loi relative à la consolidation de la paix à Bougainville. Les changements qui ont été faits non seulement

devraient contribuer à l'amélioration de la situation économique et sociale des habitants de Bougainville, mais ils marquent une nouvelle phase dans les relations entre le gouvernement national et Bougainville.

Vu l'importance de l'étape dans laquelle se trouve le processus de paix de Bougainville, ma délégation est d'avis que le mandat du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville doit être prorogé de six mois.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, à qui je donne la parole.

M. Aisi (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance et d'en avoir fait une séance publique, ce qui permet à d'autres d'exprimer leur point de vue, en particulier à nos amis de la région. Je tiens aussi à remercier les membres de leurs observations ce matin, et M. Danilo Türk de son rapport.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée tient à exprimer sa sincère reconnaissance et sa gratitude pour l'occasion qui lui est donnée de participer à ce débat si important en ce qui concerne l'avenir du processus de paix à Bougainville et le bien-être de la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans son ensemble.

Ce débat nous permet de déclarer officiellement que toutes les parties sont reconnaissantes à l'Organisation des Nations Unies du soutien apporté au processus de paix, par l'intermédiaire du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville, Papouasie-Nouvelle-Guinée – qui, dans un souci de cohérence avec les accords auxquels les parties sont parvenues, est aussi appelé sur le terrain la Mission d'observation des Nations Unies à Bougainville, Papouasie-Nouvelle-Guinée. Ce débat nous permet également de contribuer à l'examen par le Conseil de sécurité des travaux du Bureau politique.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est bien entendu consciente de la base sur laquelle le Conseil de sécurité a accepté, à la fin de l'année dernière, de prolonger de 12 mois le mandat du Bureau politique. Nous nous félicitons donc à plus forte raison de la tenue de la présente séance, sachant que celle-ci revêt une importance capitale pour l'avenir du processus de paix. Elle permet au Gouvernement de s'exprimer au nom de toutes les parties en sollicitant la poursuite, sur une durée limitée, de l'assistance de l'Organisation des Nations Unies afin que celle-ci puisse remplir les responsabilités qui lui restent à assumer et mener à terme la mission précédemment attribuée.

Le processus de paix à Bougainville, Papouasie-Nouvelle-Guinée, fait plus que se poursuivre, il avance continuellement. Bien que les progrès ne soient pas toujours aussi rapides que pourraient le souhaiter de nombreux observateurs et participants, ils n'en restent pas moins réels et significatifs.

Bien que certains traits du processus de paix soient particuliers à Bougainville et à la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans son ensemble, la manière dont il se poursuit, se consolide et progresse constitue à certains égards un modèle pour des processus de paix dans d'autres régions du monde.

Les fondements de ce processus de paix sont dans les cœurs et dans les esprits des habitants de Bougainville et de toute la Papouasie-Nouvelle-Guinée qui se sont engagés en faveur de la paix. Des dirigeants et anciens combattants de toutes les parties font montre d'une détermination à consolider la paix de façon pratique, et cela renforce continuellement le processus de paix.

La clef des succès auxquels nous sommes parvenus jusqu'à présent réside dans la manière dont le processus de paix avance sur la base de la consultation et de la coopération, ce qui explique non seulement le rythme auquel les gains ont été réalisés, mais aussi leur solidité.

Ce succès doit beaucoup au soutien que le processus de paix a reçu du Bureau politique des Nations Unies et aux dispositifs successifs qui ont assuré de façon continue une présence neutre fournie par les pays de la région, à savoir l'Australie, Fidji, la Nouvelle-Zélande et Vanuatu.

Leur coopération dans l'établissement de cette présence régionale a commencé avec la mise en place

du Groupe de surveillance de la trêve à la fin 1997. Elle s'est poursuivie lorsque ce Groupe a ensuite été remplacé le Groupe de surveillance de la paix, après la signature de l'accord de cessez-le-feu, le 30 avril 1998. À la suite d'une réduction progressive de ses effectifs, le Groupe de surveillance de la paix s'est finalement retiré le 30 juin dernier.

La présence régionale neutre a ensuite pris une forme aux dimensions encore plus modestes, à savoir l'Équipe de transition de Bougainville, composée exclusivement de civils, qui va se retirer à la fin de ce mois. Comme tous ses prédécesseurs, l'Équipe de transition est non armée. Avec le départ de l'Équipe de transition, le processus de paix va atteindre un nouveau jalon majeur sur la voie d'une paix qui se maintienne d'elle-même.

Les parties bougainvilliennes et le Gouvernement national seront directement responsables du maintien, de la consolidation et de la confirmation de la paix, par et pour eux-mêmes. Après avoir examiné la question ensemble lors de la réunion de l'Organe intérimaire de supervision conjointe qui s'est tenue du 21 au 23 octobre derniers, les responsables politiques bougainvilliens et nationaux ont conclu d'un commun accord que le retrait de l'Équipe de transition pouvait se dérouler en toute sécurité.

La résolution de Kuri sur la mise en oeuvre de l'autonomie a pris note de l'accord auquel est parvenu sur ce point l'Organe intérimaire de supervision conjointe. En formant ce jugement, les responsables ont également estimé qu'il était capital que l'ONU reste présente sur le terrain et continue à apporter son soutien pour une durée limitée.

La confiance que toutes les parties ont en l'ONU a été illustrée par le fait que toutes étaient d'accord dès le départ pour confier certaines responsabilités essentielles et fort délicates dans le processus de paix au Bureau politique des Nations Unies. Une autre preuve de confiance en l'efficacité du Bureau politique a été fournie lorsque les parties ont accepté de lui confier des responsabilités supplémentaires en matière d'élimination des armes.

Ces responsabilités ont été précisées dans la résolution par laquelle le Comité consultatif pour le processus de paix, présidé par le directeur du Bureau politique des Nations Unies, a adopté le plan d'élimination des armes. Elles ont ensuite été incorporées dans l'Accord de paix de Bougainville.

Certaines ont maintenant acquis force de loi, par l'amendement à la constitution nationale de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et par la loi organique appliquant l'Accord de paix.

La confiance pleine et entière dont témoignent les parties envers le Bureau politique des Nations Unies n'a pas seulement valeur de compliment à cet organe. Elle est aussi et surtout une expression de leur confiance en l'Organisation des Nations Unies. À un niveau plus concret, elle est aussi une reconnaissance de l'intégrité, du dévouement et de l'efficacité dont ont fait preuve le Directeur, l'Ambassadeur Noel Sinclair, et les autres membres du Bureau. Elle est une preuve de la confiance et du respect qu'ils ont su gagner auprès de toutes les parties.

Le plan d'élimination des armes sur lequel un accord a été atteint rend le Bureau politique des Nations Unies responsable de sa supervision et de la garde de l'une des deux clefs de chacun des conteneurs où les armes seront stockées pendant la phase II. Alors que la décision quant au sort définitif de ces armes en phase III doit encore être prise et appliquée, cette responsabilité est une partie importante des travaux inachevés du Bureau politique. C'est bien entendu une partie du plan convenu d'élimination des armes que le Gouvernement souhaite voir mener à bien par la destruction des armes dès que cela sera pratiquement possible.

De plus, grâce à des dispositions qui sont sans doute uniques au monde, la Constitution de la Papouasie-Nouvelle-Guinée fait spécifiquement référence en plusieurs endroits à la « Mission d'observation des Nations Unies à Bougainville ». Les dispositions qui précisent le rôle de cette Mission dans le cadre de la phase II de la vérification et de la certification du plan convenu d'élimination des armes ont désormais perdu leur importance, car les responsabilités qui en découlaient ont été remplies.

Le rapport vérifiant et certifiant l'achèvement de la phase II a été remis au Gouvernement il y a plus de quatre mois. Le Gouvernement a agi immédiatement pour mettre pleinement en oeuvre les dispositifs constitutionnels prévoyant la mise en place du Gouvernement autonome de Bougainville, dans le cadre d'une Constitution de Bougainville rédigée conformément au modèle de la Constitution de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et la tenue ultérieure, sous certaines conditions, d'un référendum sur l'avenir

politique de Bougainville. Les responsabilités encore non assumées que la Constitution de la Papouasie-Nouvelle-Guinée attribue au Bureau politique des Nations Unies à Bougainville ont trait à la détermination de l'issue de tout différend entre les parties quant à la question de savoir si les conditions sont propices à la tenue d'élections pour un gouvernement autonome de Bougainville, y compris la question de savoir si les élections conduisant à la mise en place d'un gouvernement autonome de Bougainville doivent ou non avoir lieu ou si elles doivent être reportées et, dans ce cas, elle donnera alors son avis sur la durée de ce report.

La disposition pertinente se trouve à la section 279, article 2, de la Constitution de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Cette disposition a été convenue à un moment où les parties espéraient que le processus de paix s'achèverait beaucoup plus rapidement que cela ne s'est avéré possible. La date spécifiée dans l'Accord de paix de Bougainville quant à l'achèvement de la mission du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville et à son départ était une prévision et non pas un objectif concerté. Elle ne s'est malheureusement pas réalisée. La raison n'est pas à chercher dans un contretemps ni dans des retards délibérés. C'était, à certains égards, un résultat de la manière dont le processus de paix a été organisé et a continué à acquérir de la force grâce à la consultation et à la coopération.

Par conséquent, la demande de la Papouasie-Nouvelle-Guinée tendant à la poursuite d'un appui de l'ONU au processus de paix ne se ramène pas à demander une prorogation, il s'agit plutôt de voir mener à terme une mission convenue antérieurement. Il s'agit d'assurer qu'un rôle convenu est assumé en totalité et que les responsabilités restantes sont remplies. Faite à un moment où la paix et la bonne gouvernance sont des préoccupations internationales pressantes, c'est une demande d'aide afin d'honorer les accords précédents pour appuyer la consolidation de la paix et donner effet à des dispositions contenues dans la Constitution démocratique de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, lesquelles ont toutes fait l'objet d'un accord antérieur.

Afin d'éviter une incertitude inutile, des différends et un recours possible aux tribunaux, il vaudrait mieux que la présence continue de l'ONU soit encore connue sous l'appellation de Mission d'observation des Nations Unies à

Bougainville, Papouasie-Nouvelle-Guinée – peut-être avec un mot comme « transitoire », « intérimaire » ou « temporaire » ajouté pour montrer clairement qu'elle n'existera que pendant une période très limitée, jusqu'à l'élection du gouvernement autonome de Bougainville qui devrait avoir lieu en 2004.

La demande d'assistance adressée à l'ONU par la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour veiller à ce que le rôle et les responsabilités confiés au Bureau politique des Nations Unies à Bougainville soient assumés ne se limite pas à la question de mettre en oeuvre le plan d'élimination des armes ou de répondre à des exigences constitutionnelles. Elle porte aussi sur d'autres préoccupations.

Lorsque le Groupe régional de surveillance de la trêve est arrivé en 1997, les parties participant au processus de paix avaient conscience de la nécessité de se consulter et de coopérer pour résoudre toutes les difficultés qui pourraient se présenter et pour faire avancer le processus de paix. Elles ont donc convenu d'établir un mécanisme à cet effet. L'engagement de Cairns a été signé à la fin de l'année 1997. Lorsque l'accord du cessez-le-feu a été signé et que le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville a commencé ses activités, le mécanisme a évolué en un Comité consultatif pour le processus de paix que le chef du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville a été invité, d'un commun accord, à présider.

Le Comité consultatif pour le processus de paix est le principal moyen de contact régulier entre toutes les parties impliquées dans le processus de paix. C'est l'instance dans laquelle le Gouvernement national et les anciens groupes combattants, en particulier, peuvent se consulter lorsque des difficultés se posent et coopérer pour planifier la voie à suivre.

Il est essentiel que le Comité consultatif pour le processus de paix continue de fonctionner jusqu'à ce qu'un gouvernement, représentatif du peuple de Bougainville soit élu et assume la responsabilité du gouvernement de Bougainville conformément aux arrangements relatifs à l'autonomie contenus dans l'Accord de paix de Bougainville et dans les lois relatives à la mise en oeuvre. Comme je l'ai déjà dit, cela doit avoir lieu au cours de l'année 2004. Comme l'indique la résolution de Kuri sur l'application des documents relatifs à l'autonomie, les dirigeants de toutes les parties estiment que la présence continue de

l'ONU est nécessaire jusqu'à cette date. Ils sont également d'avis que l'ONU devrait cesser de jouer un rôle actif et quitter les lieux dès que le gouvernement autonome de Bougainville sera élu.

L'accord contenu dans la résolution déclare : « qu'étant donné le rôle important que le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville et son directeur continuent à jouer, le Gouvernement national devrait demander la prorogation pour 12 mois du mandat du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville sous la direction continue de S. E. l'Ambassadeur Noel Sinclair ou, si celles-ci ont lieu plus tôt, jusqu'à ce que les élections en vue d'instaurer le gouvernement autonome de Bougainville aient été tenues et que le gouvernement autonome de Bougainville soit mis en place ».

Le sens est évident : il demeure nécessaire que l'ONU poursuive, renforce et achève les responsabilités encore non assumées que, d'après l'accord initial, le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville doit remplir. La présence de l'ONU devrait durer jusqu'à l'élection du gouvernement autonome de Bougainville. Elle devrait alors se retirer. Aucune des parties ne veut voir le processus de paix dépendre d'un appui extérieur. Elles sont toutes attachées à honorer la lettre et l'esprit des accords existants. Elles sont déterminées à faire en sorte que la consolidation de la paix et la paix elle-même n'aient plus besoin d'être soutenues de l'extérieur dès que les procédures concertées en matière d'instauration du gouvernement de Bougainville auront été suivies et que les élections auront été tenues.

L'accord visant à placer l'Accord de paix de Bougainville dans le cadre de la Constitution de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est au coeur de l'Accord tout entier. Ce fut à certains égards difficile à obtenir en ce qui concerne certaines parties de Bougainville. Cet accord reste crucial jusqu'à présent pour le Gouvernement national et la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il est donc très important que l'ONU maintienne une présence continue à Bougainville jusqu'à ce que les processus convenus de consolidation de la paix et de constitution du Gouvernement autonome de Bougainville soient achevés.

Le respect et la confiance dont jouissent le chef, l'Ambassadeur Noel Sinclair, et le personnel du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville ont une influence considérable sur la disposition des parties à

faire des compromis. Il existe de nombreux avantages à demander à l'Ambassadeur Sinclair, en particulier, de rester de façon que les parties puissent continuer à tirer profit de son expérience et de son influence et pour éviter toute perturbation inutile. Le doigté avec lequel l'Ambassadeur Sinclair a encouragé les parties à se réunir a facilité l'accord. Tout récemment, il a su encourager la résolution où les principaux groupes d'anciens combattants se sont engagés à ce que l'objectif ultime de l'élimination des armes soit leur destruction.

Le chef et le personnel du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville continuent de soutenir et de promouvoir une coopération plus complète entre toutes les parties. Ils apportent une contribution importante et active aux efforts menés pour éliminer les barrières existantes et pour intégrer Francis Ona et ses derniers partisans dans la « zone interdite » autour de Panguna, dans le processus de paix afin que la paix règne sur toute l'étendue de Bougainville.

La participation d'anciens membres de la Force de défense principale de Me'ekamui aux récentes réunions du Comité consultatif pour le processus de paix, ainsi que leur participation active à la récente réunion des anciens combattants sur l'île Nissan pour préparer la phase III de l'élimination des armes, montrent que des progrès sont faits. Dans l'intervalle, le Gouvernement national et les parties de Bougainville continuent de se consulter et de coopérer pour mettre au point une constitution pour le gouvernement autonome de Bougainville. Le Gouvernement a récemment agi avec résolution pour régler des questions qui autrement auraient pu avoir des incidences négatives sur la rédaction de la constitution à Bougainville.

Le Gouvernement a également agi avec résolution pour déléguer certains pouvoirs et fonctions de police à Bougainville afin d'y préparer la voie au renforcement de l'ordre public d'autres manières. Il se prépare à faire avancer le rétablissement de l'autorité civile de manière plus générale, y compris en ce qui concerne les tribunaux et les services correctionnels. En fait, le commissaire divisionnaire sera nommé commissaire adjoint de la police royale de la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans les jours à venir avec les délégations renforcées de fonction et de pouvoir que son nouveau rang comporte.

Le Conseil exécutif national, qui est le Cabinet de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, a déjà délégué ses propres fonctions et pouvoirs en matière de police au Gouvernement provincial intérimaire de Bougainville, qui les exercera sur la base des principes s'appliquant à la police au niveau national – avec en supplément, dans ce cas, des consultations officieuses avec le Congrès du peuple de Bougainville.

La police de Bougainville sera autorisée à porter des insignes spéciaux sur ses uniformes. Le Gouvernement national a mobilisé des fonds pour aider à réduire des tensions en réglant les créances, prestations et autres paiements non réglés les plus importants.

S'agissant de l'élimination des armes, les conditions que les anciens combattants ont mises à la destruction effective à la phase III – réconciliation et application de la constitution de Bougainville – ne se retrouvent pas dans l'Accord de paix de Bougainville. L'Accord ne prévoit pas de retard. La réunion du Comité consultatif pour le processus de paix, qui doit avoir lieu à Buka cette semaine, devrait parvenir à un accord sur la destruction et appliquer la décision à une vitesse raisonnable afin que des conditions normales puissent être rétablies et que la paix puisse être assurée.

Le processus de paix à Bougainville, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, continue donc d'avancer. La lettre que mon gouvernement a envoyée au Secrétaire général, Kofi Annan, et l'aide-mémoire que nous avons distribué aux membres du Conseil de sécurité expliquent notre demande que soit maintenue la présence du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville et de l'Ambassadeur Noel Sinclair.

Nous reconnaissons la nécessité des économies et d'une stratégie de sortie. Nous sommes conscients des pressions légitimes qui s'exercent pour que le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville reste léger, concentré et efficace. Nous acceptons l'idée que le successeur du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville sous sa forme actuelle sera donc sans doute quelque peu réduit.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est d'autre part reconnaissante à l'appui que l'Australie et les autres pays de notre région ont apporté à notre demande. Nous sommes convaincus que d'autres feront preuve de sympathie et fourniront leur appui; j'étais heureux

d'entendre ce matin que de nombreux pays soutiennent la présence continue de l'ONU.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée apprécie également le fait que différents organes de l'ONU aient leurs rôles et leurs responsabilités propres. Mon gouvernement comprend la nécessité de suivre les procédures appropriées. C'est dans un climat de compréhension commune avec les fonctionnaires et d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies que la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'efforce d'obtenir une présence continue de l'ONU à Bougainville, Papouasie-Nouvelle-Guinée, pour une durée limitée afin que le rôle et les responsabilités confiées au Bureau politique des Nations Unies à Bougainville puissent trouver rapidement leur conclusion. Nous présentons cette requête dans le cadre de notre attachement à l'objectif qui guide le processus de paix depuis ses premières phases, à savoir assurer une paix durable par des moyens pacifiques afin que la paix se maintienne sans intervention extérieure.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée demande au Conseil de sécurité d'examiner cette requête avec le plus grand soin et de l'appuyer. Ce faisant, je saisis l'occasion de souligner à nouveau, au nom de toutes les parties, la reconnaissance sincère de la Papouasie-Nouvelle-Guinée aux contributions apportées par le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville et par la Mission d'observation des Nations Unies à Bougainville, à l'appui que le Secrétaire général et le Conseil de sécurité nous ont accordé, et à l'assistance que plusieurs institutions spécialisées du système continuent de fournir au processus de paix et à la consolidation concrète de la paix à Bougainville, en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Le Président : Afin d'utiliser au mieux le temps qui nous est imparti, je n'inviterai pas individuellement les orateurs à prendre place à la table du Conseil, ni à reprendre leur siège sur le côté de la salle. Lorsqu'un orateur prendra la parole, le personnel préposé aux conférences indiquera à l'orateur suivant inscrit sur la liste la place qu'il doit occuper à la table du Conseil.

Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande.

M. MacKay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Sous-Secrétaire général, M. Türk, de l'exposé très complet qu'il a fait ce matin au Conseil. La Nouvelle-Zélande se félicite des progrès actuels du processus de paix sur l'île

papouane-néo-guinéenne de Bougainville. Nous sommes reconnaissants au Bureau politique des Nations Unies à Bougainville du rôle utile qu'il a joué en la matière. Je voudrais ajouter que nous apprécions beaucoup également l'appui fourni par le Département des affaires politiques ainsi que par son personnel à New York.

S'il est encourageant de voir que les factions de Bougainville se sont réunies pour discuter du sort définitif des armes qui ont été collectées, nous espérons toutefois qu'une décision sans ambiguïté serait prise de détruire immédiatement ces armes. Nous encourageons toutes les parties à prendre rapidement la décision finale de détruire les armes collectées et à achever ainsi le processus de désarmement sur l'île.

Nous savons que le Gouvernement papouan-néo-guinéen a demandé à l'ONU de continuer de jouer un rôle constructif dans le processus de paix. Il est d'une importance fondamentale, pour la suite du processus de paix, d'assurer que tous les Bougainvilliens ont leur mot à dire dans l'établissement de l'agenda à suivre lors du processus. Trop souvent, il n'y a pas si longtemps, l'avis des anciens combattants a eu un poids disproportionné. Une présence politique continue des Nations Unies devrait donc être structurée de manière à assurer que la voix de tous les Bougainvilliens sera entendue.

La préoccupation principale de la grande majorité des habitants de Bougainville est l'amélioration de leurs conditions de vie économique et sociale. La Nouvelle-Zélande, avec l'Australie et d'autres donateurs, a consenti des investissements importants dans le développement de l'île. Nous encourageons une participation accrue des fonds et programmes des Nations Unies afin de compléter ces efforts.

Si le Conseil approuvait la poursuite de la présence politique des Nations Unies, la taille de cette mission devrait refléter les besoins sur le terrain à l'heure actuelle. Les membres du Conseil devront peser avec soin les avis qui leur ont été donnés en la matière aujourd'hui.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de l'Australie.

M. Dauth (Australie) (*parle en anglais*) : En tant qu'Australien, je n'ai guère l'habitude de m'entendre en civilités, mais ce matin, je voudrais vous remercier tout particulièrement, Monsieur le Président, d'avoir

convoqué la présente réunion et vous féliciter de la manière dont vous dirigez les travaux du Conseil et du travail remarquable que vous avez accompli durant vos deux années de mandat. Je voudrais remercier également M. Danilo Türk de sa contribution très concrète et tout à fait précieuse, ainsi que ses collègues pour l'excellent travail qu'ils accomplissent sur ce sujet.

Nous nous félicitons d'avoir l'occasion de prendre la parole au Conseil de sécurité alors qu'il examine la question. Comme les membres du Conseil le savent, nous sommes de fervents partisans du processus de paix à Bougainville. De manière notable, notre appui s'est traduit entre autres par la direction du Groupe de surveillance de la paix, composé de quatre pays de la région, et plus récemment, de la petite Équipe civile de transition de Bougainville. Ces deux instances ont travaillé en étroite coopération avec le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville, notamment sur l'application du plan convenu d'élimination des armes.

Le processus de paix a maintenant avancé bien au-delà du fragile accord de cessez-le-feu de 1998. Nous nous félicitons de l'évolution récente du processus de paix, y compris l'accord de principe des anciens combattants de détruire leurs armes, intervenu lors d'une réunion sur l'île Nissan financée par l'Australie, l'accord sur de nombreuses questions pratiques que doit régler Bougainville, dans le cadre de la résolution de Kuri sur la mise en oeuvre de l'autonomie, ainsi que la récente délégation des pouvoirs de police. Nous comptons que de nouveaux progrès interviendront cette semaine lors de la réunion du Comité consultatif du processus de paix.

Le processus de paix est maintenant parvenu au point où les parties parlent de passer des questions immédiates de l'après-conflit à celles liées au rétablissement de la bonne gouvernance démocratique. La paix est maintenant un processus qui s'alimente lui-même. En consultation avec nos partenaires régionaux, et avec l'appui des parties au processus de paix, nous allons donc retirer l'Équipe de transition de Bougainville à la fin de l'année. Nous resterons engagés, mais notre appui passera plus directement par notre coopération bilatérale avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

L'Australie note l'ultime prorogation du mandat du Bureau politique octroyée par le Conseil de sécurité

l'année dernière et convient que le Bureau politique doit maintenant prendre fin. La communauté internationale doit néanmoins rester engagée. En particulier, nous notons que les parties ont prié l'ONU de rester à Bougainville et de jouer un rôle clair dans le contexte de l'Accord de paix pour vérifier et certifier le processus d'élimination des armes.

L'Australie appuie la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui demande une présence plus petite et plus concentrée des Nations Unies. Une telle présence pourrait soutenir la conclusion du processus d'élimination des armes; faciliter la mise au point finale de la constitution bougainvillienne; et encourager la planification d'élections rapides, libres et équitables. Cette présence devrait être transitoire par nature et pourrait être dirigée, pour commencer, par le Directeur actuel du Bureau politique, M. Noel Sinclair.

Bougainville connaîtra de grandes difficultés dans les mois à venir – des difficultés que l'Australie est résolue à aider les parties à surmonter. Dans les quatre prochaines années, notre aide au développement sera axée sur la bonne gouvernance et contribuera à aider les parties à établir une administration autonome viable et d'un coût supportable pour Bougainville. Notre aide servira également à soutenir des services essentiels ainsi que la croissance économique. Nous espérons ouvrir ce programme à d'autres donateurs et nous invitons les États intéressés à y contribuer.

Nous sommes particulièrement conscients de la nécessité de faire régner l'ordre et la justice, notamment de maintenir une force de police efficace et crédible. Le 11 décembre dernier, l'Australie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont ouvert une nouvelle ère de coopération, grâce à laquelle la police et des fonctionnaires australiens travailleront aux côtés de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour aider le Gouvernement de ce pays à relever les défis essentiels. Dans le cadre de cette coopération renforcée, l'Australie a offert d'envoyer à Bougainville une équipe de police comptant jusqu'à 20 membres. Cette équipe est prête à commencer à travailler à Bougainville d'ici quelques semaines, aux côtés des membres de la police royale de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, pour aider à rétablir la confiance à l'égard des forces de police à Bougainville, pour renforcer leurs capacités professionnelles et faciliter la formation prochaine des nouvelles recrues. Nous allons également fournir des équipements de police de base et nous coopérerons étroitement avec la Nouvelle-

Zélande au renforcement d'autres composantes clefs du secteur du maintien de l'ordre, notamment l'amélioration de la formation des forces de police, les tribunaux, les services pénitenciers et la police de proximité.

L'Australie demande instamment à toutes les parties de rester saisies des graves problèmes auxquels est confronté Bougainville et de travailler rapidement à conclure le processus de paix et à préparer des élections libres et équitables. L'Australie reste déterminée à fournir aux parties un appui constant. Nous espérons que la communauté internationale, et en particulier l'ONU, est également disposée à soutenir cet objectif.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Australie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Haraguchi (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord indiquer que le Gouvernement japonais se félicite des progrès réguliers enregistrés dans le processus de paix à Bougainville depuis la précédente séance publique, qui a eu lieu sur ce sujet en août dernier. Nous sommes heureux que la mise en oeuvre de l'accord de paix de 2001 en soit à son étape finale. La phase III, au cours de laquelle on devra décider de l'élimination finale des armes collectées, est en cours. La communauté internationale souhaite qu'une fois la sécurité rétablie, c'est-à-dire une fois le plan d'élimination des armes mené à bien, on tienne sans délais les premières élections pour mettre en place un Gouvernement autonome à Bougainville, comme le prévoit l'Accord de paix, afin que la population de Bougainville puisse vivre en paix et engage d'elle-même le processus de relèvement et de développement.

Mon gouvernement se félicite de la ponctualité avec laquelle le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville s'est acquitté de son mandat, à commencer par la collecte des armes, depuis sa mise en place en 1998. À présent que le processus de paix se trouve dans sa phase terminale, il est essentiel que la paix enfin obtenue à Bougainville après un conflit long de 10 ans soit consolidée de façon définitive et irréversible. Pour permettre au Bureau de mener le travail qu'il lui reste à faire, nous sommes favorables à la prorogation de son mandat pour la durée nécessaire.

Cependant, je dois ajouter que le Japon, État Membre dont la quote-part du budget des Nations Unies s'élève à 19,6 %, est gravement préoccupé par l'augmentation constante de ce budget. Nous demandons, par conséquent, au Bureau de bien vouloir fournir en temps voulu, après la prorogation de son mandat, des rapports d'évaluation pour permettre aux pays concernés, dont le Japon, de vérifier l'efficacité de ses activités. En outre, nous estimons qu'une coordination et une coopération plus étroites avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les autres organes pertinents du système des Nations Unies qui mènent une action sur le terrain permettraient au Bureau de mener plus rapidement à bien son mandat. À cet égard, ma délégation se félicite de certaines des suggestions faites tout à l'heure au sein de cet organe relativement à la réduction structurelle des effectifs du Bureau et au partage de ses locaux avec le PNUD.

L'appui à la consolidation de la paix au lendemain des conflits est l'un des piliers de la politique étrangère japonaise. À cet égard, je voudrais préciser qu'à la troisième réunion au sommet des dirigeants du Japon et du Forum des îles du Pacifique, organisée par mon gouvernement en mai dernier, le Premier Ministre japonais, M. Koizumi, le Premier Ministre de Papouasie-Nouvelle-Guinée, M. Somare, et les autres dirigeants du Forum ont mis le renforcement de la sécurité dans la région du Pacifique au nombre des objectifs prioritaires de la politique commune du Japon et des membres du Forum. Pour aider concrètement à la réalisation de cet objectif, mon gouvernement a engagé en octobre dernier un processus d'assistance dans des domaines comme l'éducation, la santé publique et l'infrastructure des transports, pour garantir la stabilité de la vie quotidienne de la population de Bougainville et renforcer son économie.

Mon gouvernement entend continuer de suivre de près l'évolution du processus de paix à Bougainville.

Le Président : Je donne à présent la parole à M. Türk, pour qu'il puisse répondre aux questions posées et aux observations formulées par les délégations.

M. Türk (*parle en anglais*) : Il n'y a eu aucune question spécifique mais je tiens à dire que nous apprécions beaucoup, au Secrétariat, les observations positives que nous avons entendues au cours de cette

discussion. Nous ne manquerons pas de transmettre à M. Noel Sinclair les mots aimables que les membres du Conseil de sécurité et les autres orateurs ont eues à son égard. Nous sommes heureux que le Conseil de sécurité comprenne l'importance névralgique de la situation actuelle pour le renforcement de la paix à Bougainville.

Nous trouvons également encourageant l'appui exprimé à la proposition du Secrétaire général concernant le suivi du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville, et je voudrais souligner une fois de plus qu'il s'agira d'une toute petite mission qui continuera d'être un exemple de l'efficacité des travaux des Nations Unies.

Nous avons entendu plusieurs observations à cet égard, dont celle de l'Ambassadeur de la Nouvelle-Zélande, qui a insisté sur l'importance d'une structuration de la présence politique des Nations Unies, pour permettre à tous les habitants de Bougainville de s'exprimer. C'est là, en effet, un principe très important.

Enfin, nous trouvons extrêmement encourageant de voir combien chacun a compris, dans ce débat, la nécessité de s'atteler à la réalisation de trois objectifs principaux à Bougainville, dont l'autonomie et les élections, la destruction des armes et le développement

ainsi que des engagements qui ont été pris en faveur du développement de Bougainville et de l'assistance nécessaire à l'avenir. Tout ceci augure bien de l'avenir des travaux des Nations Unies dans ce domaine et nous espérons que ce travail sera fructueux.

Le Président : Je remercie M. Türk de ses précisions. Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 5.